



1 TECHNICIEN INFORMATIQUE CDI - 1 ETP

PROFIL ET COMPÉTENCES :

- Diplôme en Informatique (niveau 5 minimum requis) ou expérience significative équivalente
- Permis B
- Connaissance de l'environnement M365
- Sens du travail en équipe
- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Discrétion et respect de la confidentialité

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Temps plein : 38 heures par semaine
- 18 jours de RTT
- Salaire : indice CC 66 avec 3 ans d'ancienneté
- Prime Segur pour tous 238 € bruts mensuels
- Mutuelle (participation employeur 70%)

AA IMC NE

ASSOCIATION D'AIDE AUX INFIRMES MOTEURS
CÉRÉBRAUX DU NORD ET DE L'EST

RECRUTE

L'association AA IMC NE gère 19 établissements et services médicosociaux et sanitaires. Elle accompagne au quotidien plus de 1 000 usagers notamment en situation de handicap. Elle emploie près de 500 salariés.

Le siège social regroupe les fonctions supports au service des établissements.

Siège Social (basé à Reims—51)

Poste à pourvoir à partir de Juin 2026
(flexibilité possible jusqu'à Septembre 2026)

Les candidatures sont à adresser par mail à :
f.prame@imc-ne.org (**date limite le 20 mai 2026**)

Missions :

Sous l'autorité du Responsable maintenance, réseaux et sécurité informatique,

- Installation des postes informatiques au sein de l'association
- Installation des applications logicielles bureautiques M365
- Participation au suivi du parc informatique et des droits d'accès
- Assistance et dépannage des utilisateurs
- Veille et anticipation des risques informatiques dans le cadre des procédures internes en place au sein de l'association (charte informatique et procédures)
- Sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques (fonctionnalités des outils, risques cyber, respect des procédures internes)
- Participation au déploiement et à l'efficacité des systèmes et réseaux
- Participation à la mise en œuvre des projets informatiques
- Travail en relation avec l'ensemble du service informatique (1 responsable, 1 assistant informatique et 1 consultant en projets informatiques)

Des déplacements peuvent être nécessaires au sein des établissements de l'association (véhicule de service)